

# IMPACT ACTIONS EMPLOI SOLIDAIRE

Un investissement socialement responsable et solidaire, pour viser à allier performance financière et engagement concret en faveur de l'emploi

## Mobilisez votre épargne au profit d'un investissement dans des entreprises créant de l'emploi en France

Impact Actions Emploi Solidaire, FCPE nourricier<sup>(1)</sup> du fonds maître Insertion Emplois Dynamique géré par Mirova, est un **fonds actions ISR<sup>(2)</sup> et solidaire**. Au travers du fonds maître, Impact Actions Emploi Solidaire a pour objectif un investissement durable. Le fonds maître a pour objectif de générer, sur sa durée minimale de placement recommandée de 5 ans, une performance en ligne avec celle des marchés d'actions européens en investissant dans des sociétés dont les activités sont liées à des thèmes d'investissement durable et dans des entreprises européennes et internationales qui vont, selon l'analyse de Mirova, **créer de l'emploi en France en intégrant de manière systématique des critères ESG<sup>(3)</sup>**. **Impact Actions Emploi Solidaire a un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».**

Les investissements dans des modèles économiquement durables présentant des caractéristiques sociales et/ou environnementales ne sont effectués qu'à condition qu'ils n'entravent pas ces objectifs environnementaux et sociaux et que les sociétés sélectionnées suivent des pratiques de bonne gouvernance. La performance du fonds peut être comparée a posteriori à l'indice composite suivant : 45% du MSCI Europe ex-France +45% du SBF120 + 10% de ESTR<sup>(4)</sup>.

Le fonds maître est investi à hauteur de **75% au minimum au sein d'actions de sociétés de l'Union Européenne et jusqu'à 15% maximum d'actions en dehors de l'Union Européenne**. En complément, **5 à 10%** de l'épargne investie est consacrée au financement **d'entreprises et de structures solidaires** non cotées, qui participent à la création ou à la consolidation d'emplois, notamment pour les personnes en difficulté d'insertion.

## Bénéficiez d'une gestion à double impact : performance financière et impact social et économique

La politique d'investissement menée par le gérant du fonds maître est définie en quatre étapes :

1. La définition de l'univers thématique d'investissement « Création d'emplois en France » basé sur des critères ESG (prise en compte, par exemple, des produits et services de l'entreprise améliorant l'efficacité énergétique ou de sa politique de sécurité au travail)
2. L'analyse des risques
3. La constitution d'un portefeuille de sociétés dans lesquelles investir
4. Une couverture du risque de change pour les titres émis dans une devise autre que l'euro.

**L'analyse ESG est intégrée à toutes ces étapes** et s'appuie sur une analyse thématique afin d'identifier les entreprises qui proposent des solutions aux grandes transitions émergentes dans l'économie mondiale en s'appuyant sur le cadre des Objectifs de Développement Durable de l'ONU. **Le portefeuille final regroupe les sociétés ayant, selon les analyses de Mirova, les meilleures perspectives de création d'emplois en France** sur une période de 3 ans glissants, respectant les exigences de Mirova en termes de critères ESG et offrant un potentiel de surperformance sur un horizon de 3 à 5 ans.

## LES POINTS CLÉS

- Une gestion thématique privilégiant la création d'emplois en France
- Un processus d'investissement de conviction
- Un fonds labellisé « Relance »<sup>(5)</sup>

**labelRelance** 

- Un fonds labellisé par le CIES<sup>(6)</sup>

COMITÉ  
INTERSYNDICAL  
DE L'ÉPARGNE  
SALARIALE



- Un fonds labellisé Finansol\*

\* Association créée en 1988, ayant vocation à aider au financement des structures solidaires créatrices ou consolidatrices d'emplois. - [www.franceactive.org](http://www.franceactive.org)

(1) Un FCPE se constitue sous forme de fonds nourricier lorsqu'il est investi en parts ou actions d'un seul OPCVM / Fonds d'Investissement Alternatif (FIA) et que cet OPCVM / FIA dépasse 90% de l'actif du FCPE. La performance du fonds nourricier pourra être inférieure à celle de l'OPCVM / FIA maître, en raison de ses frais de gestion.

(2) ISR : Investissement Socialement Responsable

(3) Environnement, Social, Gouvernance

(4) L'indice de référence n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales ou sociales telles que promues par le Fonds.

(5) Plus d'informations sur : [www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/entreprises/label-relance](http://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/entreprises/label-relance)

(6) Plus d'informations sur [www.ci-es.org/labellisation/](http://www.ci-es.org/labellisation/)

## Soutenez des entreprises solidaires, en partenariat avec l'association France Active

### Actions

75 % minimum dans des actions de sociétés cotées de l'Union Européenne et jusqu'à 15 % dans des actions hors Union européenne

Analyse financière & analyse de risques

### Impact Actions Emploi Solidaire

(nourricier de Insertion Emplois Dynamique)

5 à 10% financements d'organismes solidaires non cotés, créateurs d'emplois

Analyse mensuelle du comité d'engagement

La sélection des 5 à 10 % **d'investissements solidaires** s'effectue sur proposition de l'association France Active. La décision d'investissement est prise par un comité d'engagement, auquel participe Mirova, qui étudie les projets solidaires et les analyses sur la base de critères précis (création ou consolidation effective d'emplois, utilité sociale des biens ou services proposés, capacité à rembourser le concours financier apporté, etc.). Ce **partenariat de long terme noué avec France Active** permet le suivi des organismes financés dans la durée, grâce à une équipe importante d'analystes dédiés sur l'ensemble du territoire français.

## FOCUS

### Le label Finansol : un gage de sérieux et de transparence<sup>(7)</sup>



Le label Finansol garantit la solidarité et la transparence du produit d'épargne Impact Actions Emploi Solidaire  
[www.finansol.org](http://www.finansol.org)

Impact Actions Emploi Solidaire est labellisé par Finansol, une association spécialisée dans la promotion de l'investissement solidaire.

Le label Finansol vise à donner une garantie de transparence, d'éthique et de solidarité aux produits d'épargne qu'il distingue.

Ces critères concernent l'utilisation de l'épargne ou des revenus de cette épargne et la transparence dans sa gestion. Une partie de cette épargne doit ainsi être employée en faveur de projets solidaires et les épargnants doivent être tenus informés des activités menées grâce à leurs souscriptions. Ceci implique qu'un suivi permanent des produits soit assuré par le comité indépendant du label Finansol.

<sup>(7)</sup> Les références à label ne préjugent pas des résultats futurs du fonds et/ou du gestionnaire

## INDICATEUR DE RISQUE



Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque, tel que défini par le règlement PRIIPs, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué).

## LES RISQUES

Le fonds est notamment soumis au risque de perte en capital, au risque actions, au risque de gestion discrétionnaire, au risque de change, au risque en matière de durabilité, au risque de durabilité.

Les 5 à 10 % du portefeuille alloués à l'épargne solidaire non cotée présentent un profil de risque particulier. Ils sont soumis à un risque spécifique de liquidité et de valorisation en raison du caractère peu liquide des financements solidaires et à un risque de crédit de par la nature des organismes à qui les prêts sont accordés.

## LES ÉQUIPES

**Natixis Interépargne**, la référence en épargne salariale et retraite du groupe BPCE, accompagne les entreprises de toutes tailles dans la mise en place et la gestion de leur épargne salariale et retraite ainsi que de leur actionariat salarié pour en faire un moteur de performance. Elle s'appuie sur les offres de gestion financière de Natixis Investment Managers, spécialiste de la gestion active au service de l'épargne salariale.

**Natixis Investment Managers Solutions** s'appuie sur les expertises de plus de 20 sociétés de gestion active dans le monde, affiliées de Natixis Investment Managers, afin de délivrer des solutions sur-mesure aux investisseurs grâce à des experts en allocation, gestion des risques et construction de portefeuilles. Natixis Investment Managers Solutions fait partie de Natixis Investment Managers, un des plus importants gérants d'actifs dans le monde.

## CONTACTS NATIXIS INTERÉPARGNE

- **Par téléphone** : pour les entreprises 02 31 07 74 74\*  
pour les épargnants 02 31 07 74 00\*  
\* coût d'un appel téléphonique non surtaxé
- **Par Internet** : [www.interepargne.natixis.com](http://www.interepargne.natixis.com)
- **Par l'appli mobile** : sur Googleplay et Applestore
- **Par courrier** : coordonnées figurant sur les relevés de compte d'épargne salariale et les avis d'opérations

## Caractéristiques principales

Nom du fonds	Impact Actions Emploi Solidaire
Univers d'investissement	Actions des pays de l'Union Européenne principalement
Fonds maître	Insertion Emplois Dynamique
Forme juridique	FCPE
Classification AMF	Actions internationales
Société de gestion	Natixis Investment Managers International
Déléataire de la gestion comptable	Caceis Fund Administration
Teneur de comptes conservateur des parts	Natixis Interépargne
Dépositaire	Caceis Bank
Date de création	3 juillet 2008
Devise	Euro
Indicateur de référence <sup>(8)</sup>	Aucun (l'indice composite : 45 % MSCI Europe ex-France + 45 % SBF 120 + 10 % ESTR <sup>(9)</sup> pourra servir d'indicateur de performance a posteriori) <sup>(10)</sup>
Affectation des résultats	Capitalisation
Valeur de la part à la constitution	20 €
Durée minimale de placement recommandée	5 ans <sup>(11)</sup>
Fréquence de valorisation	Quotidienne

(8) L'indice de référence n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales ou sociales telles que promues par le Fonds. (9) L'ESTR est un taux d'intérêt interbancaire de référence calculé par la Banque centrale européenne (BCE). Il est établi chaque matin et publié à 9h sur la base de données récupérées auprès de 52 banques. L'administrateur de cet indice de référence est EMMI (European Money Markets Institute), il est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur cet indice de référence sont accessibles via le site internet de l'administrateur de l'indice : [www.emmi-benchmarks.eu](http://www.emmi-benchmarks.eu). (10) L'indice MSCI Europe ex-France mesure la performance des bourses de l'Union économique et monétaire hors France. Il est disponible sur le site [www.msci.com/equity](http://www.msci.com/equity). L'indice SBF 120 dividendes regroupe les 120 actions françaises les plus actives de la cote. Il est disponible sur le site [www.euronext.com](http://www.euronext.com). Le taux EONIA correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la zone Euro. Il est calculé par la BCE et publié sur le site [www.euribor.org](http://www.euribor.org). (11) Cette période ne tient pas compte de la durée d'indisponibilité des avoirs.

## Commissions et frais

- **Commissions, à la charge du souscripteur ou de son entreprise** :
  - souscription à l'entrée : au plus égale à 5% du montant du versement
  - rachat à la sortie : néant
- **Commissions indirectes, à la charge du fonds** :
  - souscription : néant
  - rachat : néant
- **Frais de fonctionnement et de gestion à la charge du fonds** :
  - 0.10% TTC maximum l'an de l'actif net sur la part I, 1.37% sur la part RE, 0.50% sur la part CO, 0.60% sur la part A1 et 0.81% sur la part A2
- **Frais de gestion indirects, à la charge du fonds** :
  - 1,20 % TTC maximum l'an de l'actif net du FCP maître Insertion Emplois Dynamique

Conformément à la réglementation en vigueur, le client peut recevoir, sur simple demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit.

## POINT D'ATTENTION

Ce document à caractère promotionnel, achevé de rédiger en février 2023, est produit à titre purement indicatif et à destination de clients non professionnels. Investissements ESG – Limites méthodologiques : En utilisant des critères ESG dans la politique d'investissement, l'objectif du Fonds concerné est en particulier de mieux gérer le risque de durabilité. Les critères ESG peuvent être générés à l'aide des modèles propriétaires, des modèles et des données de tiers ou d'une combinaison des deux. Les critères d'évaluation peuvent évoluer dans le temps ou varier en fonction du secteur ou de l'industrie dans lequel l'émetteur concerné opère. L'application de critères ESG au processus d'investissement peut conduire le Gestionnaire financier à investir ou à exclure des titres pour des raisons non financières, quelles que soient les opportunités de marché disponibles. Les données ESG reçues de tiers peuvent être incomplètes, inexactes ou indisponibles de temps à autre. En conséquence, il existe un risque que le Gestionnaire financier évalue incorrectement un titre ou un émetteur, entraînant l'inclusion ou l'exclusion directe ou indirecte incorrecte d'un titre dans le portefeuille d'un Fonds. L'atteinte de l'objectif extra-financier est fondé sur la réalisation d'hypothèses faites par le gérant financier. Les caractéristiques, le profil de risque et les frais relatifs à cet investissement sont indiqués dans le Document d'Information Clé (DIC) du FCPE. Le capital investi et les performances ne sont pas garantis. Il convient de respecter la durée minimale de placement recommandée. Avant toute souscription, vous devez prendre connaissance du DIC qui devra vous être remis. Les investisseurs doivent examiner attentivement les objectifs d'investissements, les risques et les frais relatifs à tout investissement avant d'investir. La remise du présent document et/ou une référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services. Le fonds cité dans ce document a reçu l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers et est autorisé à la commercialisation en France. Les risques et les frais relatifs à l'investissement dans un fonds sont décrits dans le prospectus de ce dernier. Le prospectus, Document d'Information Clé (DIC) et les documents périodiques sont disponibles sur le site Internet [www.interepargne.natixis.com/epargnants](http://www.interepargne.natixis.com/epargnants) ou sur demande écrite auprès de la société de gestion. La politique de vote et d'engagement est disponible via le lien suivant : <https://www.im.natixis.com/fr/natixis-investment-managers-international> Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International ne sauraient être tenus responsables de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers.